

Charte BYOD*

* **Bring Your Own Device**

AVEC en français : Apportez Votre Équipement Connecté)

Dans le cadre du projet expérimental BYOD, les enseignants pourront demander aux élèves d'emmener leur propre matériel informatique (smartphone ou tablette) de manière ponctuelle à des fins pédagogiques. Afin que ces séances se passent dans les meilleures conditions, voici quelques règles à respecter. Il s'agit d'une première version qui pourra être modifiée selon les besoins.

L'élève s'engage à :

- Au quotidien,

- Désactiver son WIFI dès son entrée au lycée (pour éviter une surcharge du réseau, un suivi des connexions est possible par les administrateurs réseau.

- Lors des séances spécifiques :

- Mettre son téléphone en mode avion si l'enseignant le demande.
- Désactiver les notifications pour la séance et désactiver les sons
- Respecter les pictogrammes :



les élèves ont le droit d'utiliser leur matériel dans un but pédagogique.



les élèves doivent poser leur matériel dans le coin supérieur gauche de leur table face cachée.

- Utiliser son matériel à bon escient : respecter le travail demandé et ne pas se servir de son matériel pour faire une autre activité.
- Venir en classe avec un matériel opérationnel et suffisamment chargé pour réaliser le travail demandé sans recharge.

Les enseignants s'engagent à :

- Activer le wifi uniquement lors de ces séances.
- Prévenir les élèves au plus tard la veille de la séance.

L'établissement s'engage à :

- à fournir, dans la mesure du possible, un matériel de prêt pour tous les élèves n'ayant pas le matériel nécessaire à disposition.

En signant ce document les différentes parties s'engagent à respecter les règles énoncées ci-dessus.

L'établissement
version profs
L'établissement

Les parents

L'élève

Les enseignants